

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE
ANTI-TERRORISTE

n° 144/35

AFFAIRE :

C/ ... X

Assassinat en relation avec
une entreprise terroriste

OBJET

Déposition de monsieur Cyprien
KAYUMBA.

D305

PROCES VERBAL

L'an deux mille
Le vingt neuf mars
A quinze heures

NOUS, **Pierre PAYEBIEN** commandant de Police
à la division nationale anti-terroriste de la
Direction Centrale de la Police Judiciaire

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, -----

--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commisison rogatoire délivrée le 29 septembre 1999 par madame Laurence LE VERT, Premier juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de PARIS substituant monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-président chargé de l'instruction, empêché, relative à l'instruction n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste,-----

--- Nous trouvant au commissariat de sécurité publique à LAON (Aisne),---

--- Avis préalablement donné à monsieur le Procureur de la République à LAON territorialement compétent et à monsieur le magistrat mandant,-----

--- Avons mandé et constatons que se présente monsieur **Cyprien KAYUMBA**, qui serment prêté dans les formes de droit dépose comme suit:-----

--- "Je me nomme **Cyprien KAYUMBA**, Je suis né en 1955 à RUSASA commune de KIBALI au Rwanda. Je suis de nationalité rwandaise. Je réside actuellement avec ma famille au foyer "le bois du charron" à LAON (Aisne). Je suis titulaire d'une autorisation provisoire de séjour délivrée le 1^{er} mars 2000 par la préfecture de L'Aisne sous le numéro 0203004371. Je n'exerce actuellement aucune profession. r-----

--- Je suis arrivé en France en avril 1994 pour des raisons professionnelles. J'étais à cette époque et ce depuis 1988, chargé des services financiers au ministère de la Défense rwandaise. J'avais le grade de lieutenant colonel.---

--- J'étais arrivé à PARIS je crois le 24 avril 1994, pour procéder à l'achat de matériel militaire suite à un contrat qui avait été passé avec monsieur LEMONNIER en 1993. A cause des évènements qui se déroulaient au Rwanda, il nous fallait de l'armement, armes légères, munitions et obus de mortier principalement.-----

--- J'avais de par mes fonctions des contacts avec la mission de coopération militaire française en poste au Rwanda.-----

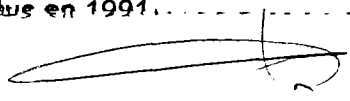
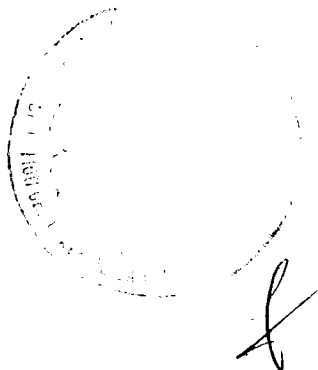
--- La gestion des stocks d'armement et de munitions dépendaient uniquement de l'armée rwandaise.-----

--- S.I.: Non, étant dans le service depuis 1988, je peux vous affirmer que jamais l'armée rwandaise n'a eu de missiles sol air dans son armement.-----

--- N'ayant pas l'usage des missiles sol air, aucun militaire rwandais n'a été formé à son utilisation.-----

--- Les forces armées rwandaises avaient pour principaux armements individuels des armes chinoises, type AK 47 des armes sud africaines type R4, bekges FALI et comme armement d'appui des mitrailleuses anti aériennes et terrestres ainsi que des mortiers et des acnons sans recul.-----

--- D'après ce que je sais pour répondre à votre question, nous savions que le FPR possédaient des missiles, car à deux reprises, deux hélicoptères et un avion avaient été abattus en 1991.-----



--- Le 6 avril 1994, j'étais à KIGALI de permanence pour le ministère de la défense et j'ai été appelé vers 20 heures 45 par un militaire de service au centre de transmissions, qui m'a joint au téléphone pour me dire que l'avion du Président avait disparu avant d'atterrir.-----

--- S.I.: Non, mon interlocuteur ne m'a pas parlé d'attentat et en ce qui me concerne, je n'ai pas entendu le bruit de l'explosion.-----

--- Je me suis déplacé pour aller au ministère et j'ai eu contact avec le colonel Félicien MUBERUKA, qui doit être au Cameroun. Il m'a confirmé que l'avion avait explosé et qu'il ne savait pas où il s'était écrasé. Des patrouilles de reconnaissance avaient été envoyées pour localiser la chute de l'avion. A ce moment là personne ne savait que l'avion était tombé dans la propriété personnelle du Président. Nous ne l'avons sù qu'une heure plus tard.-----

--- Après l'attentat dans les heures qui ont suivi s'est tenue une réunion à l'Etat-major de l'armée, y assistaient, le général Roméo DALLAIRE, le colonel MARCHAL, le colonel BAGOSORA, le général de Gendarmerie Augustin NDINDILYIMANA, le colonel RUSATIRA, moi même et d'autres dont je n'ai pas le souvenir actuellement. Il s'agissait de faire face aux morts du Chef de l'Etat et du Chef d'Etat-major qui l'accompagnait.-----

--- S.I.: Non, personne au sein de l'armée rwandaise n'était préparé à la mort du Président et de son chef d'Etat-major. De tous les participants présents à la réunion de crise, aucun n'était préparé à cette éventualité, ce qui me fait écarter l'hypothèse d'un coup d'état préparé par notre armée.---

--- Dans les jours qui ont suivi, devant le refus du FPR de collaborer, les combats et la reprise de la guerre m'ont conduit à venir en France pour les achats de munitions et armement car nous n'étions pas du tout prêt à faire la guerre. Nous étions en position de faiblesse par manque d'approvisionnement.-----

--- S.I.: Comme j'avais quitté le Rwanda dans la deuxième semaine des combats d'avril 1994, je n'ai pas eu l'occasion de voir moi-même les deux lanceurs de missiles qui avaient retrouvés par la population. Je l'ai sù longtemps après les évènements en lisant le livre du professeur belge REYNTJENS.-----

--- Donc durant mon séjour à PARIS en avril et mai 1994, me trouvant à l'ambassade du Rwanda en compagnie du colonel Sébastien NTAHOBARI décédé depuis peu en France, j'ai eu l'occasion de rencontrer le colonel Ephrem RWABALINDA en la présence de l'attaché militaire Sébastien NTAHOBARI. Ils avaient parlé en tête à tête de la mission de celui-ci et à un certain moment ils ont dit qu'il fallait aller voir le général HUCHON. J'ignorais la raison de la mission du colonel Ephrem RWABALINDA. Je les ai accompagné une seule fois au bureau du général HUCHON, à la Coopération c'était peut-être au début mai 1994. Le colonel RWABALINDA lui avait exposé la situation militaire sur le terrain, les difficultés rencontrées de l'approvisionnement et des massacres.-----

--- S.I.: Non, l'attentat commis contre l'avion du Président n'a pas été abordé en ma présence par le colonel et le général HUCHON. En ce qui me concerne c'est la seule entrevue à laquelle j'ai assisté Peut-être y en a-t-il eu d'autres mais je l'ignore. Cependant, je crois que le colonel a rencontré le général HUCHON à d'autres reprises, mais une seule fois en ma présence. En ce qui me concerne, le colonel RWABALINDA, ne m'a pas fait part qu'il avait remis au général HUCHON des documents ayant trait à l'attentat. S.I.: Non, je n'ai pas été amené à parler de l'attentat contre l'avion avec le colonel RWABALINDA. J'ai discuté avec lui des problèmes liés à ma mission d'approvisionnement essentiellement.-----

---S.I.: J'ignore également si le colonel Sébastien NTAHOBARI a remis des documents au général HUCHON.-----

[Signature]

[Signature]

D307

--- Le colonel Ephrem RWABALINDA a quitté PARIS avant moi, pour rentrer à KIGALI. J'ignore quand il est mort, mais il m'a été rapporté qu'il était décédé dans une embuscade.-----

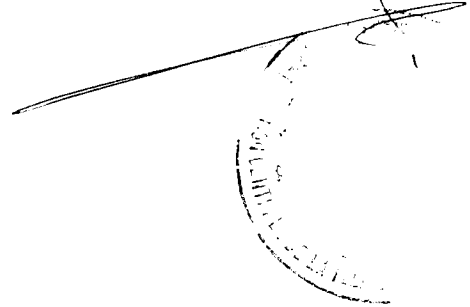
--- Pour ma part, j'ai quitté PARIS, Le 20 mai 1994 et je n'ai jamais pu retourner au Rwanda.-----

--- Je ne vois rien d'autre à dire. -----

--- Après lecture faite par lui même, monsieur Cyprien KAYUMBA, persiste et signe le présent avec nous à dix sept heures.-----

M. KAYUMBA

le commandant de Police



A handwritten signature in black ink, followed by a circular stamp. The stamp contains the text "POLICE" and "KIGALI" around the perimeter, with some illegible text in the center.